ACTIVITÉ (DÉCONNECTÉE) - DÉBAT MOUVANT : LA VIE PRIVÉE, C'EST DÉPASSÉ ?

SÉCURITÉ > 4.2 PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES ET LA VIE PRIVÉE

CONVIENT POUR	AGE	NIVEAU DE COMPÉTENCE	FORMAT	DROITS D'AUTEUR	LANGUE(S)
Chercheurs d'emploi, Citoyens peu scolarisés, Elèves (école secondaire), Jeunes en décrochage scolaire, Tous publics	Adolescents, Adultes, Seniors	Niveau 1	Fiche d'activité	Creative Commons (BY-SA)	Français

Grâce à un débat mouvant les participant.e.s auront l’opportunité de débattre sur les thèmes de l’identité numérique et des données personnelles.

Objectif général	Connaissances
Temps de préparation pour l'animateur	moins d'une 1 heure
Domaine de compétence	4 - Protection de l’identité et des données personnelles
Temps requis pour compléter l'activité (pour l'apprenant)	0 – 1 heure
Nom de l'auteur	Nothing 2hide
Ressource originellement créée	Français

DÉROULÉ

1 Introduction

Facebook en sait plus sur moi que ma famille, est-ce un problème ? Gmail lit le contenu de mes mails pour m'afficher de la pub, est-ce gênant ? Afin d'aborder le délicat sujet de la protection de la vie privée, il s'agira d'organiser des débats mouvants autour de la confidentialité des échanges, en communication et en ligne.

Conseil médiation :

Pour aller plus loin vous pouvez coupler cette activité avec certaines fiches d'activités, notamment celles qui se trouvent dans la sous-catégorie « data, données et identité numérique« . Cela vous permettra d'aborder plus en détail les notions liées à la protection des données personnelles.

Pour animer cette activité avec des enfants, veillez à bien adapter la formulation des phrases, et à vous inspirer de leurs usages, différents de ceux des adolescents et des adultes.

2 Qu'est-ce qu'un débat mouvant ?

L'objectif d'un débat mouvant est de :

- Mettre les participant.e.s en position active de réflexion et d'interrogation critique
- Susciter l'intérêt, l'interrogation et le débat au sein du groupe
- Déconstruire les préjugés sur un sujet
- Faire émerger des pistes de réponses

Présenter une série d'affirmations. À chaque assertion formulée, chaque participant.e à l'atelier doit se positionner physiquement :

- Soit à la droite de l'animateur.rice, si i.elle est d'accord avec l'affirmation ;
- Soit à gauche, si i.elle n'est pas d'accord ;
- Personne n'a le droit de rester au milieu (sans avis), le fait de se déplacer réellement pousse à choisir un camp et des arguments.

Après chaque affirmation, une fois que tout le monde s'est positionné, demander à un.e participant.e

pourquoi ielle s’est positionné.e pour ou contre (selon le camp qu’ielle aura choisi). Ensuite, donner la parole à une personne de l’autre camp et ainsi de suite. Lors des échanges, il faut respecter trois règles :

- Les participant.e.s n’ont le droit de prendre la parole qu’une seule fois par débat
- Les arguments donnés par les participant.e.s sont des arguments sur le débat, pas sur la dernière déclaration du camp opposé. On ne se répond pas.
- On a le droit lorsqu’on est touché par un argument de changer de camp. On peut changer d’avis autant de fois qu’on veut.

Un exemple de débat mouvant :

3 Le débat

Présenter le principe aux participant.e.s et expliquer que le débat va porter sur la confidentialité des échanges et la vie privée. Chaque débat durera en moyenne sept à huit minutes. C’est à l’animateur.rice de juger quand il se termine. S’ielle juge que le débat est latent et que tous les arguments ont été exprimés en 5 minutes, ou alors qu’il mérite de durer 10 minutes, le choix lui revient !

1. Ma famille peut voir tous les sites que je visite en regardant l'historique de mon navigateur. C'est bien, ça leur permet de surveiller ce que je regarde
2. Mon fournisseur d'accès Internet peut voir tous les sites que je visite. C'est pratique comme ça si quelqu'un visite un site illégal, il peut être signalé immédiatement à la police
3. J'ai *liké* plus de 100 contenus sur Facebook. Selon une étude américaine, la firme californienne en sait désormais plus sur moi (préférences culinaires, politiques, sexuelles, etc.) que ma famille. Facebook peut ainsi vendre mon profil à des entreprises qui m'enverront de la pub adaptée à ce dont j'ai envie alors que ma famille se plante régulièrement dans les cadeaux qu'ils m'offrent à Noël.
4. En France, depuis 2015 (et la loi renseignement), le gouvernement surveille le surf de l'ensemble des internautes pour identifier des profils potentiellement dangereux. C'est pratique car je me sens désormais plus en sécurité même si moi aussi je suis surveillé.e.
5. Mon fournisseur de service mail, Gmail, lit mes mails pour m'afficher de la publicité adaptée à mon comportement. Mes conversations ne sont plus confidentielles, mais j'ai de la pub adaptée à ce que je veux. C'est pratique.
6. Il existe des outils qui permettent de masquer (chiffrer) le contenu des messages envoyés à mes amis, que ce soit par téléphone, par texto ou par mail. Ces outils sont indispensables car toute correspondance privée devrait le rester.

4 Pour aller plus loin

On espère que ces assertions ont créé un ou plusieurs débats parmi les participant.e.s autour de la protection de la vie privée. À la fin du débat, expliquer que la vie privée est un droit consacré par l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

> Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

C'est un droit de plus en plus difficile à défendre dans un monde où nous utilisons des outils techniques qui produisent et captent de plus en plus de données sur leurs utilisateur.rice.s. Il existe pourtant des alternatives qui offrent un équilibre entre protection de la vie privée, facilité d'usage et communication. Le site des voyageurs du numérique propose des ateliers sur ces sujets : "Sous le radar : communiquer avec Signal" ou « Un chemin TORtueux ».